

7^e ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROMOTION SAGUENAY INC.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Procès-verbal de l'assemblée régulière des membres du conseil d'administration de Promotion Saguenay inc., tenue en date du **13 décembre 2018**, à 13 h au salon de la mairesse.

Sont présents :

Mme Josée Néron, *maïresse et présidente*
M. Martin Harvey, *conseiller municipal*
M. Michel Potvin, *conseiller municipal*
M. Jean-Marc Crevier, *conseiller municipal*
Mme Nathalie Lajoie, *Syndicat*
Mme Marlène Bouchard, *Enseignement*
M. Gérald Savard, *MRC du Fjord*
Mme Lise Bernier, *Professionnel*
Mme Caroline Giroux, *Commerce et détail*
M. Gilles Déry, *Communautaire*
M. Pierre-Philippe Tremblay, *Agriculture et agroalimentaire*
Mme Marie-Élaine Riou, *Culture*

Sont absents :

M. Éric Larouche, *Tourisme*
M. Éric Rousseau, *Industrie*

Assistent également à la rencontre :

M. Patrick Bérubé, *directeur général*
Mme Martine Racine, *directrice aux finances*

00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La présidente et le directeur général souhaitent la bienvenue à tous. Le directeur général fait un rapport sur les dossiers en cours.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Ouverture de l'assemblée régulière des membres sous la présidence de Mme Josée Néron. Le quorum étant constaté, la présidente déclare l'assemblée ouverte.

2018-0244

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Savard
APPUYÉ PAR Mme Lise Bernier

D'AJOUTER les points suivants au Varia ;

- 9.1. Sentier pédestre du Lac Kénogami;
- 9.2. Lac à l'épaule et mandat d'accompagnateur;
- 9.3. Heure des réunions;
- 9.4. Invitation;
- 9.5. Lien entre les associations de centres-villes et Promotion Saguenay;

ET D'ACCEPTER le projet de l'ordre du jour tel que proposé.
ADOPTÉE à l'unanimité.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2018-0245

4.1. Lecture et adoption du procès-verbal du 22 novembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Déry
APPUYÉ PAR Mme Marlène Bouchard

D'ADOPTER le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 novembre 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité.

4.2. Procès-verbaux antérieurs | Suivi;

Aucun suivi n'était nécessaire.

5. FINANCES

2018-0246

5.1. Budget prévisionnel 2019 - Présentation;

CONSIDÉRANT la décision de la Ville de Saguenay de diminuer son soutien financier à Promotion Saguenay;

CONSIDÉRANT que l'aide financière de la Ville de Saguenay pour 2019 a été établie à 6 367 400 \$;

CONSIDÉRANT que le budget a été préparé sans effectuer une planification stratégique, mais qu'un tel exercice aura lieu en début d'année 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du *Comité de vérification et finances* de conserver le surplus qui sera réalisé en 2018 par Promotion Saguenay, afin de l'affecter au développement économique;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Gérald Savard
APPUYÉ PAR Mme Nathalie Lajoie

QUE soit adopté le budget 2019 de Promotion Saguenay tel que recommandé par le *Comité de vérification et finances*;

ET QUE soit affecté le surplus réalisé en 2018 au développement économique.
ADOPTÉE à l'unanimité.

6. GOUVERNANCE

6.1. Réorganisation;

Après plusieurs discussions, ce point a été reporté et il sera discuté lors la planification stratégique qui aura lieu en début 2019.

6.2. Plan d'action des rapports de vérification;

La présidente et le directeur général font un suivi des recommandations demandées par le MAMOT.

7. SERVICE AUX ENTREPRISES

7.1. Aides financières – Projets structurants :

2018-0247

7.1.1. Société des fabricants régionaux (SFR);

CONSIDÉRANT que le projet permet la poursuite des opérations de la Société des fabricants régionaux (SFR) et le développement de son offre de services auprès des fabricants régionaux;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires, volet projets structurants;

CONSIDÉRANT la contribution d'autres partenaires financiers;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Gérald Savard
APPUYÉ PAR Mme Caroline Giroux

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 25 000 \$ à la Société des fabricants régionaux pour supporter ses opérations, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet projets structurants;

QUE la somme de 25 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction générale soit autorisée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0248

7.1.2. Projet de mise en place et exploitation de deux incubateurs d'entreprises (FDT);

CONSIDÉRANT la volonté de Promotion Saguenay et de ses partenaires de soutenir les entreprises innovantes en démarrage, par l'implantation et l'exploitation de deux incubateurs d'entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux orientations prises par Promotion Saguenay ainsi qu'aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT);

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux
APPUYÉ PAR Mme Lise Bernier

QUE Promotion Saguenay autorise une contribution financière de 150 000 \$, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux projets structurants, pour soutenir la mise en place d'un incubateur numérique à Saguenay pour l'exercice financier 2018;

QUE Promotion Saguenay autorise une contribution financière de 50 000 \$ par année pendant cinq ans, à partir de 2020, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux projets structurants, pour assurer les dépenses de fonctionnement d'un incubateur numérique à Saguenay;

ET QUE la résolution # 2018-0204 soit abrogée.

ADOPTÉE à l'unanimité.

7.2. Aides financières – Soutien aux entreprises;

2018-0249

7.2.1. Projet de mise en place et exploitation de deux incubateurs d'entreprises (FARR);

CONSIDÉRANT la volonté de Promotion Saguenay et de ses partenaires de soutenir les entreprises innovantes en démarrage, par l'implantation et l'exploitation de deux incubateurs d'entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux orientations prises par Promotion Saguenay;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Caroline Giroux

QUE Promotion Saguenay autorise une contribution financière de 25 000 \$ au FARR, versée en 2018, pour soutenir la mise en place du Réseau régional de formation entrepreneuriale;

ET QUE l'aide financière autorisée soit puisée à même le fonds des projets spéciaux du Service aux entreprises.
ADOPTÉE à l'unanimité.

8. TOURISME

8.1. Navettes maritimes du Fjord - Présentation;

Le directeur général fait une présentation sur l'historique et l'état actuel des navettes maritimes du Fjord. Des questionnements sur la continuité du service et sur l'avenir du bateau La Marjolaine sont discutés. Le conseil d'administration désire à l'unanimité continuer ce service qui constitue une activité importante du tourisme régional. À cet effet, une réflexion est amorcée sur l'avenir du bateau La Marjolaine, à savoir si elle doit être réparée ou non. Des propositions ont été avancées et une décision sera prise lors de la planification stratégique prévue début 2019.

8.2. Aides financières – Soutien Festivals et événements d'envergure touristique;

2018-0250

8.2.1. Championnat canadien de ski alpin;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay a la responsabilité en matière de développement touristique pour les festivals et événements d'envergure touristique sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse et la recommandation positive du département des communications & marketing est positive;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Martin Harvey
APPUYÉ PAR M. Gilles Déry

QUE Promotion Saguenay accorde une aide financière non remboursable de 15 000 \$ à La Société de développement de L'Anse-Saint-Jean Inc. pour l'organisation du Championnat canadien de ski alpin; qui se tiendra au Mont-Édouard, à L'Anse-Saint-Jean en 2019.

QU'un protocole d'entente soit signé tel que prévu dans la politique d'investissement, Soutien aux festivals et événements d'envergure touristique - territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, et que le versement de l'aide financière respecte les modalités incluses dans ledit protocole;

ET QUE la direction générale soit autorisée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay ledit protocole.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0251

8.2.2. Tour du mont Valin;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay a la responsabilité en matière de développement touristique pour les festivals et événements d'envergure touristique sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse et la recommandation positive du département des communications & marketing;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Gérald Savard
APPUYÉ PAR Mme Marie-Élaine Riou

QUE Promotion Saguenay accorde une aide financière non remboursable de 2 500 \$ à Évènements Sag-Lac pour la réalisation du tour du Mont Valin 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité.

8.3. Aide financière – Soutien Congrès et événements sportifs;

2018-0252 8.3.1. 50^e anniversaire du CQFA (Centre québécois de formation aéronautique);

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay a la responsabilité en matière de tourisme d'affaires, congrès et événements sportifs;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse et à la recommandation positive du département Tourisme;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Gilles Déry
APPUYÉ PAR Mme Marlène Bouchard

QUE Promotion Saguenay accorde une aide financière non remboursable de 2900 \$ au Centre québécois de formation aéronautique pour l'événement « 50^e anniversaire du CQFA ».

ADOPTÉE à l'unanimité.

M. Martin Harvey quitte la rencontre à 15 h 25.

M. Michel Potvin quitte la rencontre à 15 h 30.

9. VARIA

9.1 Sentier pédestre du Lac Kénogami;

Étant donné que ce point a été apporté par M. Michel Potvin et que celui-ci a dû quitter la rencontre, le sujet est reporté à une prochaine rencontre.

9.2. Lac à l'épaule et mandat d'accompagnateur;

Des dates ont été proposées pour la réalisation d'un lac à l'épaule soit: 29 janvier, 12 février ou 26 février 2019. Une consultation auprès des membres du conseil d'administration est nécessaire afin de fixer une date définitive. Un mandat d'accompagnement sera donné.

9.3 Heure des réunions;

Les rencontres prévues initialement à 13 h seront dorénavant à 13 h 15.

9.4. Invitation;

Il est demandé que les invitations adressées aux membres du conseil d'administration leur soient acheminées dans un délai raisonnable.

9.5. Lien entre les associations de centres-villes et Promotion Saguenay;

Un employé de Promotion Saguenay sera nommé à titre d'observateur sur chacun des conseils d'administration des associations de centres-villes de Saguenay.

9.6 Bail | Incubateur numérique;


Le directeur général informe le conseil d'administration qu'il procédera à la signature d'un bail pour l'incubateur numérique.

2018-0253 10. LEVÉE DE LA RENCONTRE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marlène Bouchard
APPUYÉ PAR Mme Caroline Giroux

DE LEVER la rencontre du conseil d'administration.

ADOPTÉE à l'unanimité.



Secrétaire